

# Dans une école primaire d'Anderlecht, un test pour jauger les compétences de l'élève à l'inscription fait polémique

■ La pratique serait illégale, mais le directeur refuse de parler "d'examen d'entrée".

**M**ercredi, en séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la députée socialiste Isabelle Emmerly s'inquiétait auprès de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) du fait que "certaines écoles primaires font passer des examens d'entrée pour le passage de la maternelle à la première primaire". Et cela, "afin d'attirer les bons élèves". Elle appuyait sa question sur plusieurs témoignages.

La ministre lui a répondu ne pas être au courant de telles pratiques, mais a abondé dans le sens de la parlementaire : si elles existaient, elles seraient totalement illégales. En effet, une école ne peut refuser d'inscrire un enfant, sauf si celui-ci n'a pas atteint la limite d'âge requise, s'il manque des places dans l'établissement, ou si les parents n'ont pas accepté de signer le règlement d'ordre intérieur, le projet pédagogique et éducatif de l'école.

Au diapason de la ministre, le Secrétariat général de l'enseignement catholique, le Segec, affirme lui aussi qu'un tel test serait parfaitement illégal.

## Un test de bienvenue

Les témoignages recoupés, il s'avère qu'un test de compétences à l'inscription de l'élève a lieu au moins dans une école, à l'Institut Marie Immaculée-Montjoie (Immi) d'Anderlecht. Et cela depuis deux ans.

Contacté, Marc Vande Weyer, le directeur de l'établissement, se défend cependant. "Il existe des exercices demandés aux élèves désireux de s'inscrire en première primaire. Ils les réalisent accompagnés d'un instituteur. Ces exercices portent sur des compétences très simples, indispensables à l'entrée du primaire, et qui sont liées au graphisme, au coloriage ou à la tenue d'un crayon. La très grande majorité des élèves les réussissent. Quand on détecte une difficulté, on pousse les parents à exercer leur enfant durant les vacances. Ces 'tests de bienvenue'

*n'ont donc pas pour vocation de trier les élèves, mais de les aider. Il suffit par ailleurs de voir les élèves que nous accueillons, qui sont parfois en grandes difficultés, pour distinguer que nous ne*

*voulons pas faire de notre école une école élitiste."*

Si cela est très rare, affirme le directeur, certains élèves qui n'ont pas réussi les exercices ont néanmoins recommencé l'année d'où ils sortaient ou sont allés dans une autre école. "Mais, sauf dans un cas qui faisait suite à un comportement difficile, cela se fait toujours en dialogue avec les parents. Et sachez que jamais je n'abandonne un enfant qui n'aurait pas d'autres solutions que de s'inscrire dans mon école."

Quels qu'ils soient, ces tests attisent cependant la concurrence entre les écoles, regrette Isabelle Emmerly. Marc Vande Weyer, lui, se défend de jouer sur le terrain de la réputation. "En quinze ans, conclut-il, trop de parents m'ont menti sur le niveau de leur enfant. Sans documents officiels attestant de ce niveau, ce test m'est indispensable pour le connaître, et donc pour mieux l'aider."

BdO

**"Ce sont des tests qui n'ont pas pour vocation de trier les élèves, mais de les aider."**

**Marc Vande Weyer**

Directeur  
de l'Institut  
Marie Immaculée-Montjoie  
d'Anderlecht.